

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS  
LORRAINS DE L'ÉCOCONSTRUCTION  
Architecte/Maître d'œuvre/Urbaniste**

## CONDITIONS POUR ENTRER DANS L'ANNUAIRE

Pour faire partie de cet annuaire, les architectes, les maîtres d'œuvre et les urbanistes doivent remplir les conditions suivantes :

- 1) Être titulaire de la certification NF Maison Rénovée HQE® (organisme certificateur : Céquami).

### ET/OU

- 2) Faire partie des Architectes de la rénovation (une initiative UNSFA Lorraine)

### OU

- 3) Avoir travaillé sur une opération certifiée en qualité environnementale

OU sur 2 opérations jugées de qualité environnementale par la Commission d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE

### ET/OU

Au moins un(e) salarié(e) de la structure doit avoir suivi une formation sur la qualité environnementale du cadre bâti (minimum 6 jours de formation en 1 ou plusieurs modules).

## PIÈCES À FOURNIR

Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire, vous devez nous fournir les pièces suivantes (par courrier ou par mél si les documents sont scannés) :

- 1) Formulaire ci-joint complété et signé.

### ET

- 2) Attestation d'obtention de la certification NF Maison Rénovée HQE® (le cas échéant).

### OU

Attestation de certification de l'opération citée en référence.

OU Descriptif de 2 références de chantier de qualité environnementale avec détail des cibles traitées (pages 3 et 4),

ET/OU Certificat(s) de formation à la qualité environnementale du cadre bâti ou attestation(s) de présence (justifiant de 6 jours minimum de formation en tout),

ET Programme des formations précisant la durée et les différents sujets traités.

## MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE

1 nouvelle référence de chantier vous sera demandée tous les 2 ou 3 ans.

## FORMULAIRE DES DONNÉES QUI APPARAÎTRONT SUR L'ANNUAIRE EN LIGNE

Nom de la structure : .....

Adresse (sans BP et Cedex) : .....

.....

.....

Adresse e-mail : .....

Site Web : .....

Tél : ..... Fax : .....

Contact d'une personne formée (NOM Prénom) : .....

### Types d'acteur :

- |  |  |   |                                    |
|--|--|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Architecte                            | <input type="checkbox"/> Bureau d'études | <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre           | <input type="checkbox"/> Urbaniste |
| <input type="checkbox"/> Constructeur de Maisons Individuelles |  | <input type="checkbox"/> Entreprise du BTP        |                                    |
| <input type="checkbox"/> Opérateur test d'étanchéité à l'air   |  | <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage délégué |                                    |

### Missions effectuées :

- |                                     |   |  |                                   |
|-------------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Conception | <input type="checkbox"/> Étude de faisabilité | <input type="checkbox"/> Programmation                   | <input type="checkbox"/> Contrôle |
| <input type="checkbox"/> Chantier   | <input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre     | <input type="checkbox"/> Assistance à maîtrise d'ouvrage |                                   |

### Compétences :

- |  |                                     |  |                                    |
|--|-------------------------------------|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Thermique                                 | <input type="checkbox"/> Acoustique | <input type="checkbox"/> Énergie                       | <input type="checkbox"/> Structure |
| <input type="checkbox"/> Confort santé                             | <input type="checkbox"/> Fluides    | <input type="checkbox"/> Paysage                       |                                    |
| <input type="checkbox"/> Qualité environnementale                  |                                     | <input type="checkbox"/> Urbanisme et aménagement      |                                    |
| <input type="checkbox"/> Environnement (pollution du sol, déchets) |                                     | <input type="checkbox"/> Économie (de la construction) |                                    |

NF Maison Rénovée HQE® :  Oui  Non

Spécialité : .....

Type de clients :  Particuliers  Autres

Je soussigné(e) : .....

Responsable de la structure : .....  
autorise Envirobat Grand Est - ARCAD LQE à diffuser les informations ci-dessus, affirme avoir lu le règlement ci-dessous et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le ..... Signature :

## RÉFÉRENCES DES OPÉRATIONS SUR LESQUELLES VOUS AVEZ TRAVAILLÉ

### Fiche de référence « réalisation » 1

**Intitulé et adresse de l'opération :**

.....  
.....

**Mission réalisée sur l'opération :**

.....  
.....

**Date de livraison :** .....

**Maître d'ouvrage** (*coordonnées*) :

**Raison sociale :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Personne contact :** ..... **Téléphone :** .....

**Certification obtenue** (*le cas échéant*) : .....

Si l'opération n'est pas certifiée, préciser les cibles de qualité environnementale traitées :

CIBLES VISÉES	RÉPONSES APPORTÉES

## RÉFÉRENCES DES OPÉRATIONS SUR LESQUELLES VOUS AVEZ TRAVAILLÉ

### Fiche de référence « réalisation » 2

Intitulé et adresse de l'opération :

.....  
.....

Mission réalisée sur l'opération :

.....  
.....

Date de livraison : .....

Maître d'ouvrage (coordonnées) :

Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

Personne contact : ..... Téléphone : .....

Certification obtenue (le cas échéant) : .....

Si l'opération n'est pas certifiée, préciser les cibles de qualité environnementale traitées :

CIBLES VISÉES	RÉPONSES APPORTÉES

## RÉGLEMENT

### **Article 1 - Objet de l'Annuaire**

L'annuaire des acteurs professionnels de l'écoconstruction et de l'urbanisme durable en Grand Est recense des architectes / maîtres d'œuvre / urbanistes, des assistants à la maîtrise d'ouvrage, des bureaux d'études, des opérateurs d'étanchéité à l'air, des entreprises du BTP, des constructeurs de maisons individuelles et des maîtres d'ouvrage délégués ayant justifié de leur compétence en termes de qualité environnementale du cadre bâti.

Créé en 2011 avec le soutien financier de la Région Lorraine, de l'ADEME et de la FFB Lorraine, la conception et la mise à jour de l'annuaire sont gérées par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, dans le cadre de sa mission de centre de ressources régional.

### **Article 2 - Commission de validation des candidatures**

#### **a) Composition**

La commission de validation des candidatures à l'annuaire est composée d'adhérents d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE représentant différents types d'acteurs (architecte, bureau d'études, entreprise, etc.).

#### **b) Missions**

La commission examine les dossiers de candidature ou de mise à jour à l'annuaire comportant des pièces justificatives demandant un examen particulier pour décider si elles reflètent bien les compétences recherchées des structures en qualité environnementale du cadre bâti. Les salarié(e)s d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE peuvent valider les candidatures à l'annuaire sans demander d'avis à la commission quand les pièces justificatives fournies correspondent à des qualifications ou à des certifications délivrées par des organismes extérieurs accrédités pour cette mission.

#### **c) Fonctionnement**

La commission examine les dossiers au moins une fois par an.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Chaque membre présent peut recevoir un pouvoir.

### **Article 3 - Conditions d'inscription à l'Annuaire**

Les conditions d'inscription à l'Annuaire dépendent du type d'acteur et sont mentionnées sur [www.lqe.fr](http://www.lqe.fr) rubrique Annuaire/Inscription. Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le temps. Dans ce cas, la structure devra répondre aux nouvelles conditions d'inscription afin de pouvoir rester inscrite dans l'Annuaire.

### **Article 4 - Modalités d'inscription**

#### **a) Candidature**

Pour candidater à l'annuaire, une structure doit remplir l'un des formulaires correspondant à son activité téléchargeable sur [www.lqe.fr](http://www.lqe.fr) rubrique Annuaire/Inscription et l'envoyer à Envirobat Grand Est - ARCAD LQE avec les pièces demandées.

#### **b) Validation de l'inscription**

La validation de l'inscription résulte de la vérification par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE des pièces justificatives visées au a) du présent article et de l'examen de la candidature par la commission de validation si les pièces fournies dans le dossier le nécessitent. Elle conditionne sa mise en ligne.

#### **c) Mise en ligne**

Après la validation de l'inscription, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE procède à la mise en ligne des données de la structure sur le site de [www.lqe.fr](http://www.lqe.fr) dans la rubrique Annuaire des professionnels.

### **Article 5 - Droit des professionnels inscrits**

La loi du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés » s'applique de plein droit aux professionnels inscrits. Elle prévoit notamment un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

### **Article 6 - Obligations des professionnels inscrits**

Le professionnel s'engage à signaler tout changement concernant les informations fournies ou susceptibles d'impacter l'annuaire.

### **Article 7 - Conditions de radiation**

- Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve le droit de retirer de l'annuaire toute structure qui ne répondrait plus aux critères d'éligibilité en vigueur.
- Toute demande de mise à jour envoyée par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE restée sans réponse dans un délai de 3 mois entraînera la radiation de l'annuaire.
- Toute structure ayant cessé définitivement son activité sera retirée de l'annuaire.
- Avant toute radiation de l'annuaire, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE informe la structure qui dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour présenter ses observations écrites. Ce délai débute à la date d'envoi du courrier d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.

La structure cesse d'être inscrite :

- si elle n'a fourni aucune observation écrite dans le délai des 15 jours,
- ou si les observations fournies n'ont apporté aucun élément susceptible de modifier la décision d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.

Les radiations sont prononcées par la commission de validation.

### **Article 8 - Procédure de recours**

Le Conseil d'Administration d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE statue sur les litiges concernant les inscriptions et les radiations à l'annuaire.

### **Article 9 - Dispositions particulières**

Conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE est productrice de la base de données de l'annuaire du site d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, dont elle est propriétaire.

L'utilisation à des fins commerciales de données téléchargées par des tiers à partir de <http://www.lqe.fr> est formellement interdite sans autorisation expresse de d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.